

lité de l'impôt foncier à leur profit. Mais ils devaient à l'Etat une capitation, une taxe, plus ou moins onéreuse.

(Rappelons que l'impôt foncier était payé par le propriétaire et l'impôt personnel par tous les habitants du territoire. C'étaient les deux sources de la richesse de l'Etat.)

On était colon par l'origine, par prescription ou par traité formel, contrat.

Etudions maintenant quels changements apportèrent l'invasion et la féodalité à l'état des colons.

En fait et d'une manière générale il ne fut pas changé. Les documents sont là pour l'attester. Leur condition sociale fut plus malheureuse, cependant, plus précaire que sous l'administration romaine. Toutefois leur condition légale resta la même.

Mais leur état devait être bientôt modifié profondément lorsque le système des institutions monarchiques fut vaincu. La fusion de la souveraineté et de la propriété accomplie, les propriétaires du sol devinrent maîtres des habitants. Dès lors le seigneur imposa la capitation comme souverain. Comme propriétaire il perçut la redevance foncière. Celle-ci resta fixe, mais l'impôt personnel arbitraire. En cela, rien de nouveau, seulement le même maître disposa de la redevance et de l'impôt. C'était un grand changement. La souveraineté et la propriété remises aux mêmes mains, aggravèrent la position du colon et ne lui laissèrent aucun secours contre l'oppression.

Aussi amena-t-elle bientôt les haines et les révoltes qui apparaissent depuis le x<sup>e</sup> siècle entre les maîtres et la population agricole.

Quant à la distinction des colons et des esclaves, elle ne se maintint pas claire et précise, comme sous l'administration romaine, mais elle ne cessa pas d'être réelle et